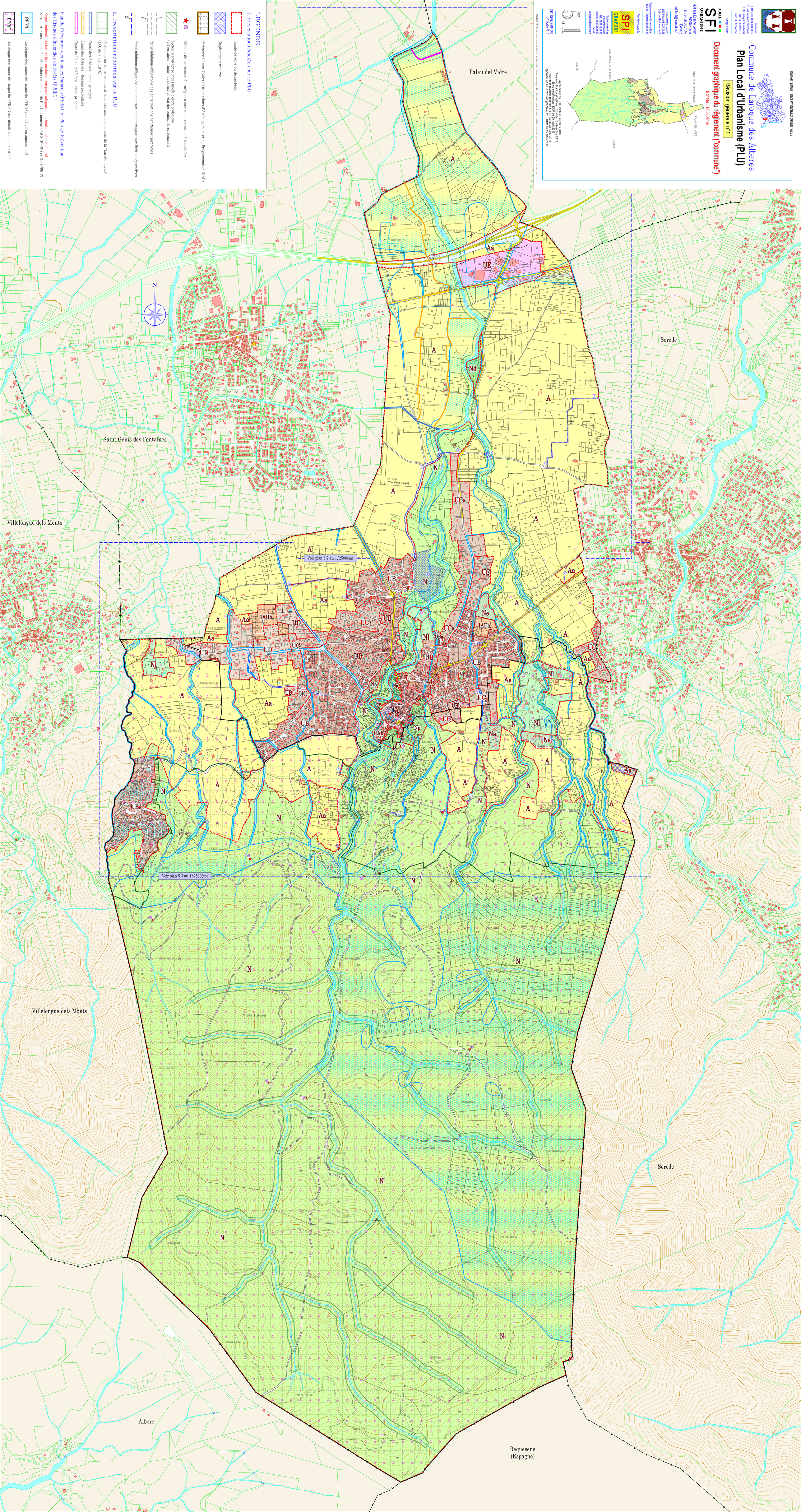

LEGENDE
1. Prescriptions édictées par le PLU
Limite de zone ou de secteur.
Emplacement réservé
Périmètre faisant l'objet d'orientations d'aménagement et de Programmation (OAP)
Bâtiment de patrimoine à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier
Secteur à protéger pour des motifs d'écho écologique (préservation, maintien ou remise en état des continuités écologiques)
Recul minimum obligatoire des constructions par rapport aux voies
Recul minimum obligatoire des constructions par rapport aux limites séparatives
2. Prescriptions reportées sur le PLU
Espaces proches du rivage (article L121-13 du code de l'urbanisme) soumises aux dispositions de la "Loi Montagne" (Loi n° 85-30 du 9 janvier 1985)
Canal des Albères : canal principal
Canal des Albères : Réseau secondaire
Canal de Palau del Vidre : canal principal
Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) et Plan de Prévention des Risques d'Incendies de Forêts (PPRIF) :
Report indicatif de l'aléa de la transformation pour référence au fond de plan cadastral. Se reporter aux plans détaillés joints en annexe de l'I.L.C. : annexe n° 6.3 PPRN / n° 6.4 PPRIF)
PPRIF
Enveloppe des zones de risque du PPRIF (voir détails en annexe 6.3)
PPRN
Enveloppe des zones de risque du PPRN (voir détails en annexe n°6.4
Palau del Vidre
Sorède
Saint Génis des Fontaines
Villelongue dels Monts
Albere
Requesens (Espagne)
Voir plan 5.2 au 1/2500ème
Voir plan 5.3 au 1/2500ème
Commune de Laroque des Albères
Plan Local d'Urbanisme (PLU)
Document graphique du règlement ("commune")
Révision générale n°1
Echelle : 1/5000ème
DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ORIENTALES
SFI URBANISME
SPI GRAPHIE